



COMMUNIQUE DE PRESSE

- 15.12.10



L'AFD ET L'ADEME CONSOLIDENT LEUR COOPERATION SUR L'ENERGIE ET LE CLIMAT

Philippe VAN DE MAELE, Président de l'ADEME, et Dov ZERAH, Directeur Général de l'Agence Française de Développement (AFD), ont signé le 15 décembre 2010 un nouvel accord-cadre de coopération de trois ans. Il permettra de consolider la coopération entre l'AFD et l'ADEME autour d'actions concrètes sur l'énergie, les déchets et la lutte contre le changement climatique et ce, dans trois zones prioritaires : l'Afrique subsaharienne, les pays du Bassin méditerranéen et l'Outre-mer.

Les deux agences souhaitent par cet accord renforcer leur partenariat afin de proposer une offre française intégrée en développant les synergies entre expertise, financement de projets et assistance technique. Pour atteindre cet objectif, l'AFD et l'ADEME misent sur la complémentarité de leurs compétences, leurs modalités d'intervention et de leurs instruments économiques.

Des actions en lien avec les grandes orientations de la politique de coopération française

L'accord-cadre précise les grands axes d'action des deux établissements en Afrique subsaharienne, dans les pays du Bassin méditerranéen et en Outre-mer :

- L'**accès à l'énergie** : un accent particulier sera mis sur le développement des énergies renouvelables et sur l'électrification rurale en Afrique.
- La **promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en méditerranée**. L'Union pour la Méditerranée et le Plan Solaire Méditerranéen¹ constitueront un cadre d'intervention privilégié.
- La **promotion de la ville durable** : mise à disposition de l'expertise française en matière de planification et de gestion de la ville (approche environnementale de l'urbanisme, démarches énergie climat)
- L'appui à la définition et à la mise en œuvre des **politiques de lutte contre le changement climatique** des Etats et des collectivités locales françaises d'Outre-mer et étrangères : l'ADEME apportera son soutien technique dans l'élaboration de plans climats nationaux et territoriaux.
- La **coopération en Outre-mer** dans plusieurs secteurs, comme l'aménagement territorial durable, l'efficacité énergétique, le développement de coopération dans le secteur des déchets...

Selon les thématiques, cet engagement prendra différentes formes d'intervention :

- L'échange d'informations entre les deux agences
- Le développement de stratégie commune dans les domaines de coopération visés par l'accord-cadre
- Le pilotage ou le financement conjoint d'études et de recherches
- La réalisation d'opérations conjointes, coordonnées ou concertées
- L'apport réciproque d'expertise
- Etc.

¹ Action initiée dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, qui vise 20 GW d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2020, ainsi que des engagements en matière d'économies d'énergie.

De nombreuses collaborations réalisées depuis mars 2007

L'AFD et l'ADEME avaient signé un premier accord-cadre en mars 2007. Il a permis la réalisation de nombreuses opérations, comme :

- Le soutien au développement d'une politique régionale d'accès à l'énergie et d'efficacité énergétique en Afrique de l'Ouest à travers la CEDEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest) et l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)
- Le soutien à la formation des négociateurs africains francophones participant aux conventions sur le Climat
- L'appui à la mise en place de réglementation thermique et énergétique dans les bâtiments au Maroc, en Tunisie,
- Le projet de production d'électricité géothermique en Dominique et interconnexion électrique vers la Guadeloupe et la Martinique

Ces premières réalisations se poursuivront et s'amplifieront grâce à la signature de ce nouvel accord-cadre.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.

L'AFD EN BREF

Etablissement public, l'**Agence Française de Développement** (AFD) agit depuis près de soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français. Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète.

En 2009, 71 projets concourant à la lutte contre le changement climatique ont été octroyés par l'AFD pour un montant total de 2,4 milliards d'euros. Ils permettront d'économiser 5 millions de tonnes de CO₂ par an. Les engagements cumulés sur la période 2005-2009 atteignent 5,4 milliards d'euros ce qui positionne l'AFD parmi les principaux bailleurs de fonds sur la thématique climat. www.afd.fr